



Communiqué de Presse

Montreuil, le 24 février 2015

Généralisation du tiers payant : Une mesure juste pour combattre le renoncement aux soins.

De plus en plus d'assurés sociaux renoncent à se soigner faute d'argent. Nombreux sont ceux qui ne peuvent même plus faire l'avance de la part remboursée par la sécurité sociale et celle prise en charge par la complémentaire santé.

Pour se soigner malgré tout, ils n'ont parfois pas d'autre alternative que de pousser la porte des urgences de l'hôpital. La généralisation du tiers payant peut être une importante bouffée d'oxygène pour nombre d'assurés en dessous ou même au niveau du seuil de pauvreté.

Nous comprenons mal la levée de boucliers de certains médecins libéraux qui rechignent à appliquer cette règle au combien nécessaire. L'argument par lequel on risque de voir les salles d'attente engorgées par des « faux malades » ne tient pas la route. Pire encore, il masque une réalité moins flatteuse de certains praticiens.

L'INDECOSA-CGT constate au quotidien les discriminations dont sont victimes de nombreux patients disposant de la CMU et de l'AME. En effet, de nombreux spécialistes dissuadent de manière détournée ces patients de frapper à la porte de leur cabinet. Cela va d'un RDV urgent remis à des semaines voire des mois, à on vous rappellera dans les plus brefs délais. Ce sont aussi des praticiens de grandes métropoles qui pratiquent le dépassement d'honoraire.

Alors que 25 pays de l'Union Européenne pratiquent déjà le tiers payant généralisé, on comprend mal pourquoi la France et le Benelux traînent toujours des pieds.

Nous soutenons la mise en place du tiers payant généralisé, et ne pouvons admettre l'effectivité tardive du dispositif à l'horizon 2017. Les propos du Président de la République ne sont guère rassurant sur l'avenir de la mesure phare du projet de loi «santé».

Pourtant, le 5 février dernier, il conditionnait l'instauration du tiers payant généralisé à la mise en place d'un mécanisme simple de paiement pour les professionnels de santé. Ces propos bienveillants à l'adresse des médecins libéraux sont d'autant plus étonnants que cette « usine à gaz » présumée existe déjà pour 100 000 professionnels dont les infirmières libérales et les pharmaciens.

Contact : Arnaud Faucon et Solange Fasoli 01 55 82 84 03